



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 25 août 2016 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 7 (+ 4 procurations)

Présents :

- GILGENMANN Grégory
- ADAM Christian
- KERN Pascal
- BALTAZAR Zélia
- HEDJERASSI Régine
- SCHAAL Denis
- SCHMITT Odile

Absents excusés :

- SCHUMPP Jean-Marie : procuration donnée à GILGENMANN Grégory
- ECKLY Christophe : procuration donnée à BALTAZAR Zélia
- SCHAAL Séverine : procuration donnée à SCHMITT Odile
- WEISS Sylvain : procuration donnée à SCHAAL Denis

Assistait également :

- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2016 a été

APPROUVÉ à l'unanimité

2. Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique 2^e classe à 6/35^e

Monsieur GILGENMANN, maire, propose la suppression du poste permanent d'adjoint technique 2^e classe à 6/35^e ayant pour attribution la propreté et l'entretien des locaux du bâtiment mairie-école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** la suppression de ce poste

APPROUVÉ à l'unanimité

3. Compte-rendu annuel 2015 du contrat de concession ES

Monsieur Christian ADAM, adjoint au maire, présente le compte-rendu annuel 2015 d'Electricité de Strasbourg, notamment les principaux indicateurs économiques et financiers, et plus particulièrement ceux concernant la concession d'Ichtratzheim.

Vu le compte-rendu annuel 2015 relatant l'activité d'Electricité de Strasbourg ;

Vu le compte-rendu annuel 2015 du contrat de concession dans la commune d'Ichtratzheim ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport d'activité 2015 d'Electricité de Strasbourg tel qu'il a été présenté.

4. Fiscalité professionnelle unique – modification du montant des attributions de compensation

Madame Odile SCHMITT, conseillère municipale, rappelle pour mémoire les montants des attributions de compensation fixés par délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2015 :

<i>Commune</i>	Montant de l'attribution de compensation 2015
BOLSENHEIM	9 507 €
ERSTEIN	4 329 436 €
HINDISHEIM	137 792 €
HIPSHEIM	26 697 €
ICHTRATZHEIM	11 376 €
LIMERSHEIM	21 376 €

NORDHOUSE	281 572 €
OSTHOUSE	45 264 €
SCHAEFFERSHEIM	113 758 €
UTTENHEIM	8 401 €
<i>Total</i>	<i>4 985 179 €</i>

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a procédé à l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert des compétences « Création, aménagement, entretien et gestion du Centre Nautique d'Erstein » et « Création, aménagement, entretien et gestion de la Médiathèque d'Erstein » au 1^{er} janvier 2016.

Les charges transférées au titre du Centre Nautique d'Erstein ont été évaluées à :

Coût net de fonctionnement	+	818.203,60 €
Coût moyen annualisé bâtiment	+	132.190,00 €
Coût moyen annualisé matériel	+	20.562,00 €

Total charges annuelles transférées	=	970.955,60 €
--	----------	---------------------

Les charges transférées au titre de la Médiathèque d'Erstein ont été évaluées à :

Coût net de fonctionnement	+	331.752,18 €
Coût moyen annualisé bâtiment	+	29.913,00 €
Coût moyen annualisé matériel	+	41.876,00 €

Total charges annuelles transférées	=	403.541,18 €
--	----------	---------------------

En outre, la perte de produit fiscal pour les communes, issue du mécanisme de transfert de fiscalité des communes vers la communauté de communes dans le cadre du projet de fusion des Communauté de Communes du Pays d'Erstein, Communauté de Communes de Benfeld et Environs et Communauté de Communes du Rhin, doit être compensée par l'ajustement des attributions de compensation.

Les montants à compenser par commune sont les suivants :

	Perte de produit TH	Perte de produit TFB	Perte de produit TFNB	Total
BOLSENHEIM	14 606 €	9 063 €	2 052 €	25 721 €
ERSTEIN	271 360 €	438 982 €	11 518 €	721 860 €
HINDISHEIM	42 853 €	32 066 €	3 953 €	78 872 €
HIPSHEIM	27 241 €	19 354 €	1 653 €	48 248 €
ICHTRATZHEIM	10 236 €	6 661 €	1 031 €	17 928 €
LIMERSHEIM	19 370 €	13 072 €	2 359 €	34 801 €
NORDHOUSE	51 219 €	46 244 €	5 224 €	102 687 €
OSTHOUSE	25 747 €	18 687 €	4 005 €	48 439 €
SCHAEFFERSHEIM	25 025 €	26 147 €	1 930 €	53 102 €
UTTENHEIM	16 882 €	11 078 €	2 903 €	30 863 €
<i>Total</i>	<i>504 539 €</i>	<i>621 355 €</i>	<i>36 627 €</i>	<i>1 162 521 €</i>

Enfin, il y a lieu de régulariser les éléments ponctuels pour 2015 (remboursement aux communes de la part trop versée au titre de la répartition du FPIC). Les différentes modifications évoquées ci-dessus sont compilées dans le tableau ci-dessous :

<i>Commune</i>	<i>Régularisation remboursement part FPIC 2015</i>	<i>Transfert de charges Centre Nautique</i>	<i>Transfert de charges Médiathèque</i>	<i>Compensation perte de produit fiscal</i>
BOLSENHEIM	- 2 943 €			+ 25 721 €
ERSTEIN	- 154 046 €	- 970 956 €	- 403 541 €	+ 721 860 €
HINDISHEIM	- 10 284 €			+ 78 872 €
HIPSHEIM	- 5 940 €			+ 48 248 €
ICHTRATZHEIM	- 1 830 €			+ 17 928 €
LIMERSHEIM	- 4 290 €			+ 34 801 €
NORDHOUSE	- 15 470 €			+ 102 687 €
OSTHOUSE	- 6 214 €			+ 48 439 €
SCHAEFFERSHEIM	- 6 607 €			+ 53 102 €
UTTENHEIM	- 3 422 €			+ 30 863 €
<i>Total</i>	<i>- 211 046 €</i>	<i>- 970 956 €</i>	<i>- 403 541 €</i>	<i>+ 1 162 521 €</i>

Après avoir entendu l'exposé de Madame Odile SCHMITT,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2016 relative à la modification du montant des attributions de compensation ;

Considérant l'évaluation des charges transférées au titre du Centre Nautique d'Erstein et de la Médiathèque d'Erstein ;

Considérant la perte de produit fiscal à compenser aux communes au titre du mécanisme de transfert de fiscalité des communes vers la communauté de communes dans le cadre du projet de fusion des Communauté de Communes du Pays d'Erstein, Communauté de Communes de Benfeld et Environs et Communauté de Communes du Rhin ;

Considérant la nécessaire suppression du remboursement aux communes de la part trop versée au titre de la répartition du FPIC pour l'année 2015 ;

Vu l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 15 juin 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de fixer les montants des attributions de compensations aux communes bénéficiaires comme suit :

<i>Commune</i>	<i>Montant de l'attribution de compensation 2016</i>
BOLSENHEIM	32 285 €
ERSTEIN	3 522 753 €
HINDISHEIM	206 380 €
HIPSHEIM	69 005 €
ICHTRATZHEIM	27 474 €
LIMERSHEIM	51 887 €
NORDHOUSE	368 789 €
OSTHOUSE	87 489 €
SCHAEFFERSHEIM	160 253 €
UTTENHEIM	35 842 €
<i>Total</i>	<i>4 562 157 €</i>

APPROUVÉ à l'unanimité

5. Rapport 2015 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Monsieur Pascal KERN, adjoint au maire, présente le rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, notamment les indicateurs techniques et financiers.

Vu le rapport présenté ;

Vu les explications apportées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du rapport tel qu'il a été présenté

6. Rapport d'activité 2015 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau (Bassin Ehn-Andlau-Scheer)

Monsieur Pascal KERN, adjoint au maire, présente le rapport 2015 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau qui reprend les principales activités du syndicat, l'organisation administrative et technique, les résultats financiers et les opérations réalisées au cours de l'exercice.

Vu le rapport présenté ;

Vu les explications apportées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport tel qu'il a été présenté

7. Informations

- Réparation zinguerie bâtiment mairie-école : l'intervention est programmée le 29/08/2016
- Agrès aire de jeux : intervention programmée au mois de septembre par VIVAPARC
- Le 04/09/2016 auront lieu « Les Foulées de Fegersheim » qui traversent le banc communal (un arrêté de voirie concerne la rue de la forêt)
- Prochaine lettre d'info fin septembre / début octobre 2016

Fait à Ichtratzheim, le 26 août 2016

Le Maire d'Ichtratzheim

Grégory GILGENMANN

